

Biodiversité & Cosmétique : Cosmed déploie ses Journées Biodiversité 2026 sur le terrain, en partenariat avec les services et opérateurs de l'Etat

Au moment où la filière cosmétique renforce sa mobilisation sur la biodiversité, COSMED, qui fédère les PME et ETI du secteur, déploie un dispositif opérationnel structuré à l'échelle des territoires.

Sept Rencontres régionales Biodiversité&Cosmétique, organisées en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Direction générale des Entreprises (DGE).

Ces Rencontres visent à transformer les enjeux de biodiversité en actions concrètes pour les PME et à accélérer le passage à l'action. Inscrite dans une logique territoriale portée par les Cosmetopôles régionaux de Cosmed, cette démarche permet d'ancrer les échanges au plus près des réalités industrielles et s'inscrit dans une trajectoire plus large visant, à l'issue du cycle 2026, à la remise d'un livrable consolidé au ministère de l'Environnement.

Une approche thématique pour adresser la biodiversité dans toute sa diversité

Chaque journée régionale traite d'une thématique spécifique, directement liée aux impacts et dépendances de la filière cosmétique à la biodiversité : le sourcing des ingrédients (bio-sourcés, coproduits, filières végétales...), la gestion de l'eau, les emballages, la traçabilité, ...

Cette structuration thématique permet à Cosmed de poursuivre trois objectifs complémentaires :

- **Acculturer les entreprises** aux impacts et dépendances à la biodiversité, en leur donnant les clés pour comprendre leur exposition et identifier leurs leviers d'action ;
- **Faire émerger les bonnes pratiques** existantes, les freins rencontrés et les solutions mobilisables, au plus près des réalités terrain des PME ;
- **Construire un écosystème d'acteurs engagés**, capable de faire bénéficier l'ensemble de la filière des expériences et initiatives développées en région.

Les entreprises sont invitées à participer aux 3 prochaines étapes régionales

- **21 mai 2026 — Provence Alpes Côte d'Azur : Biodiversité & Matières premières** — Comment les entreprises évaluent-elles leur dépendance aux ressources naturelles dans leur portefeuille de matières premières ? Quels leviers d'action pour sécuriser les approvisionnements tout en contribuant à la préservation des écosystèmes ? Quelles opportunités offertes par les co-produits ?

- **28 mai 2026 — Grand Ouest** : Biodiversité & Emballages — Quelles solutions existent pour réduire l'empreinte des emballages sur les écosystèmes ? Comment engager ses fournisseurs dans une démarche cohérente ? Quelles innovations sur les matériaux biosourcés ?
- **9 juin 2026 — Auvergne-Rhône-Alpes** : Biodiversité & Eau — Comment la filière appréhende-t-elle son empreinte hydrique ? Quels outils pour mesurer, réduire et compenser les pressions sur la ressource en eau ?

Ces journées permettent également à Cosmed de **prendre la mesure de la maturité des entreprises** sur ces enjeux : où en sont-elles dans leurs démarches ? Quels travaux sont déjà engagés ? Quelles conditions réunir pour, à terme, **construire des démarches collectives** à l'échelle de la filière ?

L'ensemble de ces travaux, synthèse des Journées Biodiversité régionales, état des lieux des pratiques, leviers d'action identifiés et premières trajectoires sectorielles, fera l'objet d'un livrable, qui sera remis officiellement au ministère de l'Environnement fin 2026.

Cosmed au cœur de la co-construction d'une trajectoire filière

Au-delà de ce programme, Cosmed s'engage dans un **groupe de travail inter-institutionnel conduit par l'OFB, le CGDD et la DGE**. Son objectif : établir une trajectoire de la filière cosmétique sur l'enjeu biodiversité, articulée autour de trois axes :

1. **État des lieux des initiatives existantes** : pratiques actuelles, outils mobilisés, expériences des entreprises ;
2. **Diagnostic des leviers d'action** propres à la filière cosmétique ;
3. **Élaboration de trajectoires de réduction d'impact** : co-construire des cibles de changement de pratiques réalistes, concrètes et ambitieuses pour l'ensemble du secteur.

Cosmed a d'ores et déjà sollicité plusieurs de ses entreprises membres pour participer à ces travaux, afin que la voix des PME et ETI soit pleinement intégrée dans la construction de cette feuille de route partagée.

A propos de COSMED :

*COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions réglementaires et scientifiques qui sont reconnus internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires et les institutionnels en Région. **En 2025, Cosmed est reconnue par le Ministère du Travail, organisation patronale représentative de la filière cosmétique dans la Convention Collective des Industries Chimiques (IDCC44).***

COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille réglementaire cosmétique 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agence de développement et élu régionaux).



Votre contact Presse : Jean-Marc Giroux - 06 17 08 54 75 – giroux.jm@gmail.com

